Canal de GAP
Établissement Public

# RAPPORT FINANCIER

# ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

# DU 02 AVRIL 2025

## Dépenses de fonctionnement

**Le 1er tableau concerne les dépenses de fonctionnement 2023 et 2024.**

L'ensemble des dépenses de fonctionnement est en hausse de 159 825,49 € pour 2024 avec un total de 2 116 969,54 € contre 1 957 144,05 € en 2023.

***Chapitres 60 à 63 Charges à caractère Général***

Les charges progressent de 56 522,38 € en 2024 par rapport à 2023 et sont liées principalement à des travaux de motorisation des 4 vannes d'isolement amont et aval sur le dessableur aux Ricous ainsi que le remplacement d'un joint d'étanchéité de plafond défectueux sur la vanne de chasse en rive droite. Le remplacement de 2 paliers pour la turbine G2 de la microcentrale de Pont Sarrazin ainsi que le remplacement des deux roulements avec reprise des alignements.

En 2023 et 2024, l'ASA a terminé de procéder à la rénovation et isolation phonique et thermique de ses habitations occupées par des agents du Canal par le remplacement des portes et fenêtres ainsi que le remplacement d'une chaudière à bois sur une maison en bordure du Canal.

L'ASA comme de nombreuses collectivités publiques éprouvent beaucoup de difficultés pour s'assurer en responsabilité civile et dommages aux biens. Le lancement d'un appel d'offres en 2023 s'est soldé par la proposition d'une seule compagnie d'assurance avec des tarifs multipliés par 3 par rapport à notre ancien assureur.

Nos dépenses d'honoraires d'avocats et d'experts sont en baisse en 2024 de l'ordre de 40 243 € contre 64 255 € en 2023.

La facture de l'Agence de l'Eau payée en 2024 sur les consommations 2023 est en baisse de près de 47 330 € et est liée à la baisse de la consommation de la Ville de Gap.

***Chapitre 64 Charges de personnel***

Elles comprennent la rémunération des personnels ainsi que les charges sociales.

Les charges de personnel progressent en 2024 de 106 611,88 € et comprennent notamment :

- Les avancements automatiques de personnel
- Les éventuelles augmentations des indices de salaires décidées par le gouvernement
- Les indemnités de licenciement pour inaptitude médicale pour un personnel après 35 années de service.
- Les indemnités de ruptures conventionnelles versées à un agent
- Enfin le paiement de l'Allocation Retour à l'Emploi pour un agent ayant quitté l'ASA depuis septembre 2021 (36 mois), l'ASA était alors en auto-assurance. Depuis le 01/06/2022, l'ASA a fait le choix de prélever la cotisation chômage sur les salaires.

***Chapitres 65 et 66 charges financières***

Elles comprennent notamment et principalement les intérêts des emprunts souscrits ainsi que les annulations de redevances soit pour des mutations non prises en compte soit pour des erreurs de relevés de compteurs (14 262 €)

En 2024, l'ASA a remboursé 28 468 € d'intérêts. En 2024, le taux d'endettement poursuit sa baisse avec un capital à rembourser de près de 1 818 634 € contre 2 008 834 € en 2023.

Enfin en 2024, une dépense de 4 295 € pour la formation du personnel (hydroélectrique, paie et sécurité au travail).

## Recettes de fonctionnement

**Le 2eme tableau concerne les recettes de fonctionnement**

En 2024, celles-ci ont progressé de 1 385 576,40 € passant de 2 528 459,87 € en 2023 à 3 914 046,27 € en 2024.

Elles concernent essentiellement :

- Le vote du rôle 2024 pour 1 558 187,28 € permettant d'équilibrer les dépenses réalisées 2024.
- Les recettes de la microcentrale pour près de 660 000 €.
- Les revenus des immeubles pour 50 757 €.
- La cession de parcelles à une commune voisine de Gap pour 66 000 €
- Le remboursement d'indemnités journalières par la MSA pour 8 904 € pour du personnel en maladie.
- Les remboursements de frais par des tiers pour 1 107 875 € provenant de condamnations au profit de l'ASA dans les dossiers des désordres aux Ricous, la redevance Agence de l'Eau de la ville de Gap, les redevances des conventions de gestion pour l'ASA de Ventavon St Tropez et l'ASA des Arrosants de la Beoux et la communauté de commune de Serre Ponçon Val d'Avance.
- Enfin l'ASA a perçu au titre des désordres sur la rocade de Gap / Combe de Bonne une provision de 310 000 € pour des travaux de cloutage sur la paroi.

**Le 3eme tableau concerne les résultats de fonctionnement**

**Celui-ci présente les dépenses et recettes des années 2023 et 2024 ainsi que le résultat de fonctionnement qui en découle**

## Dépenses d'investissement

**Le 4eme tableau concerne les dépenses d'investissement**

Le remboursement des emprunts baisse passant de 189 790,59 € en 2023 à 178 165,66 € en 2024 avec principalement le remboursement des emprunts souscrits pour la rénovation de la Microcentrale en 2020 et les deux emprunts souscrits pour réparer les désordres sur la prise des Ricous par le blindage en 2022.

Les dépenses d'investissement en 2023 concernent la fin des travaux de blindage sur la prise des Ricous par la Sté MANANG, L'achat de canalisations en DN 100 à 600 par la Sté ORYX ELEVEN pour constituer un stock en sachant qu'en cas de casse de canalisations, il faut plusieurs mois pour les fabriquer en Inde. La mise en place de 2 centrales oléiques sur la microcentrale de Pont Sarrazin par la Sté GHP. Enfin la poursuite des études complémentaires Tranche 3 dans le dossier de la réserve de substitution du Châtelar par l'opération.

En 2024, il est constitué un stock (de coudes, viroles, tés et autres pièces hydraulique) par la Sté ORYX ELEVEN, le solde des études complémentaires Tranche 3 dans le dossier de la réserve de substitution du Châtelar par l'opération n°28, les études géotechniques dans le dossier de la rocade de Gap / Combe de bonne et un dernier dossier Tranche 4 est ouvert pour terminer les études dans le dossier de la réserve du Châtelar.

Les dépenses d'investissement en 2024 s'élèvent à 753 360,96 € contre 1 134 829,71 € en 2023.

## Recettes d'investissement

**Le 5eme tableau concerne les recettes d'investissement**

Elles proviennent principalement pour 2023 et 2024 des excédents de fonctionnement capitalisés, du solde des emprunts blindage en 2023 et de l'emprunt pour les études Châtelar en 2024.

Les recettes sont complétées par le versement des subventions dans le dossier des études complémentaires du Châtelar.

Les recettes d'investissement sont de 701 565,80 € en 2024 contre 711 021,14 € en 2023.

**Le 6eme tableau concerne les résultats d'investissement**

On constate une augmentation des déficits d'investissement en 2023 et 2024 avec respectivement un déficit en 2023 de 423 808,47 € et un léger déficit en 2024 de 51 795,16 €.

Les déficits d'investissement se sont à nouveau creusés par les achats en 2023 de canalisations, viroles, coudes et Tés ainsi que le remplacement des deux centrales oléiques sur la microcentrale de Pont Sarrazin sans emprunt ou tout autre financement.

En 2024, les seules dépenses sont la poursuite des dépenses d'études du Châtelar dans l'attente du versement des subventions des financeurs.

**Le 7eme tableau concerne les résultats globaux de clôture**

La situation de l'ASA du Canal de Gap s'améliore fin 2024 par un fort excédent de fonctionnement de 3 699 785,98 € contre 2 481 065,05 € en 2023.

En revanche, et comme dit précédemment, le déficit d'investissement se creuse passant de 628 972,80 € en 2023 à 680 767,96 € en 2024.

Le résultat global de clôture s'élève fin 2024 à 3 019 018,02 €.

La situation en trésorerie très tendue fin 2023 s'est améliorée fin 2024 de par l'encaissement des jugements intervenus en faveur de l'ASA dans le dossier des désordres sur la prise des Ricous, de la provision versée par les entreprises en cause dans les désordres sur la rocade de Gap dans le dossier de la Combe de Bonne et bien sûr la production d'énergie de la microcentrale grâce à une nivologie importante à l'hiver 2023/2024 et une pluviométrie au cours de l'année 2024 compensant l'augmentation progressive des débits réservés imposée par l'État.

A souligner l'effort de recouvrement des redevances qui se poursuit par la Direction des Finances.

Pour finir deux graphiques sur l'évolution des résultats cumulés et la baisse lente de la dette.

Puis quelques informations que vous pourrez retrouver sur le site internet de Gap ou en téléchargeant sur votre smartphone l'application gratuite « PanneauPocket ».

Le Président de l'ASA du Canal de Gap
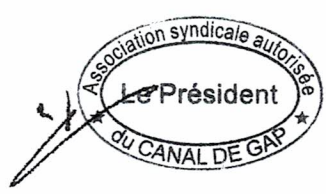
Robert NEBON